

DOSSIER DE PRESSE

Comment faire face au renforcement du contrôle technique en vigueur au 1^{er} Juillet ?

Fresnes, le 18/06/2019 – Au 1^{er} juillet prochain, le contrôle technique va subir un renforcement sur le contrôle des opacités des véhicules diesel. Ce contrôle répond à la nouvelle norme NFR 10-025/2016. Les écarts ou tolérances de prises de mesures sont réduits et les nouvelles valeurs abaissées.

Qui dit évolution du protocole, dit nouvel appareil pour la mesure et l'analyse des gaz. Diéséliste de France propose à travers cette journée de démonstration de clarifier cette évolution et de présenter ce nouveau protocole de prélèvement.

Ce protocole de prises de mesures peut se résumer de la manière suivante :

- La voiture est mise en température avant le prélèvement.
- La canne de prélèvement est placée dans le pot d'échappement.
- Le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule est entré dans le logiciel du contrôle technique et par défaut dans l'opacimètre, afin de rechercher la valeur plaquée dans la base de données du serveur de l'UTAC. La valeur plaquée est celle qui fait référence. Elle est déterminée à l'homologation du véhicule et sera automatiquement comparée à la mesure. Celle-ci peut également être trouvée facilement sur les véhicules les plus récents.
- Le technicien effectue une première accélération afin d'obtenir une première mesure qui s'affiche sur l'écran de l'opacimètre. Si lors des deux premières mesures, une instabilité de valeur relevée d'opacité, de vitesse d'accélération ou de différence de régime maxi est constatée, la valeur moyenne de pollution n'est pas prise en compte. Dans ce cas, les tests sont répétés jusqu'à 7 fois, jusqu'à ce que 3 tests rentrent dans les tolérances de stabilité (tolérances maxi).
- Le résultat s'affiche à l'écran et le véhicule est déclaré conforme ou non en fonction de la comparaison effectuée automatiquement à la valeur plaquée.

Cette évolution du contrôle technique s'inscrit dans une démarche globale regroupant l'ensemble des acteurs de la filière automobile.

- **Les équipementiers et constructeurs** : pour répondre à des normes de plus en plus restrictives (Euro 5 et 6) ont mis en place des technologies de dépollution de plus en plus pointues comme par exemple les filtres à particules, le catalyseur, les systèmes SCR et pièges à NOx, la vanne EGR, le turbo....

- **Le contrôle technique** : veille à ce que l'ensemble des véhicules du parc roulant vieillissant réponde toujours aux seuils de leur norme d'origine.
- **L'après-vente** : doit s'adapter à toutes ces nouvelles technologies et faire évoluer ses méthodes de révision pour qu'elles soient en adéquation avec les enjeux actuels qu'ils soient écologiques ou économiques. Il faut réviser les révisions pour parvenir à une Eco Révision !

Proposée par Diéséliste de France, elle est l'une des solutions pour répondre aux enjeux actuels. L'Eco Révision a pour vocation de s'adapter aux véhicules à réviser. Elle se déroule en 3 étapes.

1. **Un diagnostic « devoir de conseil »** : Il est réalisé par le professionnel et consiste en un état des lieux du véhicule en fonction de son historique et de son utilisation faite par l'automobiliste.
2. **Un diagnostic des émissions** : Le professionnel à l'aide d'un analyseur 5 gaz et d'un opacimètre, contrôle les émissions polluantes émises par le véhicule. Celui-ci diagnostique l'origine des éventuelles dérives de pollution et du niveau d'encrassements constatés.
3. **Une intervention si nécessaire** : Le bilan des deux diagnostics effectués par le professionnel permet de déterminer et de proposer une solution corrective ciblée et adaptée.
 - Un traitement pour le nettoyage des circuits d'alimentation et de dépollution.
 - Une réparation agréée par les équipementiers (injecteurs, vanne EGR, turbo, FAP...)
 - Un remplacement d'organe lorsque cela est nécessaire, en priorité en échange-réparation et échange-standard (économie circulaire).

« L'Eco Révision est l'occasion de créer un maillage collaboratif entre l'ensemble des professionnels de la filière automobile avec des relais techniques comme par exemple, le groupement Alternative Autoparts » déclare Fabrice Godefroy, Président de l'Association Diéséliste de France.

A propos de L'association « Diéséliste de France »

Fondée en 2012, l'association « Diéséliste de France » compte 110 membres et est présidée par Fabrice Godefroy, Directeur Général du Groupe IDLP. « Diéséliste de France » est une association Loi 1901, créée dans le but de fédérer des professionnels de la gestion moteur tous types de carburants.

Pour cela l'association met en relation les distributeurs et les réparateurs avec les fournisseurs de produits et outillages dédiés à cette activité et les organismes de formation. Elle propose d'aider les professionnels à acquérir et pérenniser la maîtrise des nouvelles technologies d'injection Essence, Diesel, Hybride et demain Electrique voir Hydrogène, qui évoluent chaque jour.

Pour plus d'informations : <http://www.dieselistedefrance.fr/> Page Facebook Diéséliste de France